

Préparer l'examen et obtenir l'AIPR « Opérateur de chantiers »

Objectifs :

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel
- Assurer la mission d'un « opérateur de chantiers » titulaire d'une AIPR
- Identifier et respecter les dispositions techniques et réglementaires correspondantes

Réglementation

En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Programme

Pré-requis

Maitrise de la langue française + Savoir utiliser un environnement informatique (ordinateur/tablette).
Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

Public concerné

Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics).

Durée

7 heures (6 heures de formation + 1 heure de passage du QCM)

Coût formation

Devis sur demande

Moyens pédagogiques

Exposés, échanges, documentations et guide sur l'AIPR.
Contrôle des connaissances : Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.
QCM sur poste informatique individuel
Les méthodes pédagogiques pourront, si possible, être adaptées aux personnes en situation de handicap

Validation :

Attestation de formation
+ Attestation de compétences « opérateurs » permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR en cas de réussite à l'examen (validité de 5 ans)

→ Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence
Les acteurs d'un projet de travaux
Les responsabilités de chacun

→ Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques

→ Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles

→ Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation

Les moyens de protection collective adaptés
Les EPI* adaptés

→ Identifier les affleurants des réseaux, le marquage piquetage et les dispositifs avertisseurs

Analyse de l'environnement
Identification des affleurants

Objectifs :

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel
- Assurer la mission d'un « opérateur de chantiers » titulaire d'une AIPR
- Identifier et respecter les dispositions techniques et réglementaires correspondantes

Pré-requis

Maîtrise de la langue française + Savoir utiliser un environnement informatique (ordinateur/tablette).
Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

Public concerné

Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics).

Durée

7 heures (6 heures de formation + 1 heure de passage du QCM)

Coût formation

Devis sur demande

Moyens pédagogiques

Exposés, échanges, documentations et guide sur l'AIPR.
Contrôle des connaissances : Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

QCM sur poste informatique individuel

Les méthodes pédagogiques pourront, si possible, être adaptées aux personnes en situation de handicap

Validation :

Attestation de formation

+ Attestation de compétences « opérateurs » permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR en cas de réussite à l'examen (validité de 5 ans)

Programme (suite)

→ Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable

Le repérage des anomalies

La conduite à tenir Repérer les anomalies

Appliquer la procédure d'alerte

→ Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux

Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision

Les distances minimales d'approche sur réseaux

Les techniques de travaux adaptées

→ Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier

→ Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident (la règle des 4A : Arrêter Alerter Aménager Accueillir)

-

→ Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques

Objectifs :

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel
- Assurer la mission d'un « opérateur de chantiers » titulaire d'une AIPR
- Identifier et respecter les dispositions techniques et réglementaires correspondantes

Pré-requis

Maîtrise de la langue française + Savoir utiliser un environnement informatique (ordinateur/tablette).
Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

Public concerné

Personnels chargés de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton..., suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics).

Durée

7 heures (6 heures de formation + 1 heure de passage du QCM)

Coût formation

Devis sur demande

Moyens pédagogiques

Exposés, échanges, documentations et guide sur l'AIPR.
Contrôle des connaissances : Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

QCM sur poste informatique individuel

Les méthodes pédagogiques pourront, si possible, être adaptées aux personnes en situation de handicap

Validation :

Attestation de formation

+ Attestation de compétences « opérateurs » permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR en cas de réussite à l'examen (validité de 5 ans)

Programme (suite)

- **Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux** Les méthodes de travail :

Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires

Le ripage d'un câble ou d'un fourreau

Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau

L'ouverture d'un fourreau

La mise en œuvre de protections mécaniques et thermiques

Le ripage d'un câble ou d'un fourreau

- **Entraînement à la préparation de l'examen QCM (étude des questions mises à disposition par le Ministère)**

- **Passage du QCM AIPR « Opérateurs »**

Modalités pratiques :

- L'évaluation théorique est réalisée sur un ordinateur / tablette connectée à la plateforme QCM du MEEM
- 30 Questions aléatoires (1h maxi)
- Résultats communiqués dès la fin de l'examen